



BOURSES SCOLAIRES 2023-2024 - liste des pièces justificatives -

- Le dossier devra être présenté dans l'ordre de cette liste
- Aucun document fourni ne sera restitué (transmettre des photocopies)
- Cette liste n'est pas exhaustive. L'administration se réserve le droit de demander tout document complémentaire qui paraîtrait nécessaire lors de l'instruction du dossier

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU DÉPOSÉ HORS DÉLAI SERA PROPOSÉ AU REJET

DOCUMENTS A FOURNIR QUELLE QUE SOIT VOTRE SITUATION

- Lettre de demande sur papier libre signée précisant la situation économique, familiale et professionnelle, le moyen de transport utilisé par chaque élève et la fréquentation ou non de la cantine et précisant les motifs de la demande
- Formulaire de demande de bourse dûment complété (*toutes les pages*) et signé (*tous les comptes bancaires doivent être renseignés*)
- Certificat de radiation ou attestation de non-paiement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour toute famille récemment arrivée de France ou dont l'un des parents continue d'y résider (sauf cas des travailleurs exerçant hors de France maintenus au régime français de Sécurité Sociale) *et* justificatifs des prestations reçues en 2022
- Relevés bancaires de tous les comptes courants des membres du foyer, en République tchèque, en France ou en pays tiers indiquant les mouvements bancaires pour l'année 2022 sur les 6 mois de juillet au décembre
- Relevé de situation de tous les comptes épargne et/ou comptes-titres au moment du dépôt de la demande (*pour l'ensemble des membres composant le foyer*)
- Copie de certificat d'immatriculation du ou des véhicules possédés

SITUATION FAMILIALE

- **En cas de divorce ou de séparation :**

La demande de bourse doit être formulée **par le seul parent au foyer** duquel vit/vivent le/les enfant(s) (chaque situation sera appréciée au cas par cas)

- Copie du jugement de divorce ou de séparation confiant la garde de l'enfant et *fixant le montant de la pension alimentaire*
 - en cas de famille recomposée, les ressources et les charges des deux conjoints sont prises en compte
 - en cas de garde alternée, les ressources et les charges des deux parents sont prises en compte

Si vous recevez une pension alimentaire :

- Copie du reçu bancaire de pension alimentaire reçue ou à défaut, déclaration sur l'honneur de non perception de la pension alimentaire de l'autre parent, accompagnée du recours devant les tribunaux réclamant la pension

Si vous payez une pension alimentaire :

- Décision de justice et attestation bancaire de versement de la pension alimentaire due

Dans le cas où la garde de l'enfant est confiée à d'autres personnes que les parents :

- Copie du jugement confiant la garde ou la tutelle
 - **En cas de décès d'un des parents :**
- Copie de l'acte de décès et des justificatifs de la pension de veuf et d'orphelin
 - **Pour les personnes déclarant vivre seules avec leurs enfants**
- Attestation sur l'honneur de non-concubinage

- **Enfant handicapé à charge**

- Carte d'invalidité ou attestation délivrée par la M.D.P.H. Si les démarches sont en cours, attestation du poste certifiant que l'enfant est éligible à l'allocation enfant handicapé (sur présentation d'un justificatif équivalent délivré par les autorités locales compétentes sous réserve d'acceptation par le Conseil consulaire des bourses scolaires)

SITUATION FINANCIERE 2022

- Pour les résidents fiscaux en RT

- Copie de formulaire rose nommé « **Přiznání k dani z příjmů fyzických osob** » avec toutes les annexes (1 et 2) et pièces justificatives « **Potvrzení o zdanitelných příjmech ze závislé činnosti, sražených zálohách na daň z těchto příjmů a daňovém zvýhodnění** » tamponné par Finanční úřad

- Pour les familles bénéficiant de prestations sociales

- Attestation de l'organisme précisant le montant des **allocations familiales** versées en 2022
- Attestation de l'organisme précisant le montant des prestations sociales versées en 2022

- Pour les résidents fiscaux en France

- Copie de l'avis d'impôt **2022** sur les revenus de l'année 2021

- **Pour les salariés**

- Copies de tous les bulletins de salaire de l'année 2020 sur lesquels doivent apparaître les montants des charges sociales et des impôts prélevés
- Attestation de l'employeur justifiant de sa participation ou non aux dépenses de scolarisation (et/ou au versement d'avantages en nature ou en espèces autres que ceux figurant sur les fiches de paye - chèques déjeuners, logement mis à disposition, primes, véhicule de fonction ...).

- **Pour les professions libérales et les travailleurs indépendants**

- Copie de l'enregistrement au registre du commerce « **Výpis z obchodního rejstříku** »
- Compte d'exploitation et bilan établis de l'année 2022 visés par un comptable agréé (même provisoire)
- Relevés bancaires professionnels 2020 sur les 6 mois de juillet à décembre 2022
- Justificatif des paiements des cotisations sociales et maladie au titre de 2022

En France : les déclarations modèles **2031** ou **2035** avec les tableaux annexes

- **Pour les retraités ou pensionnés**

- Relevé annuel des retraites ou pensions perçues en 2022

- **Pour les demandeurs sans emploi**

- Justificatif des indemnités de licenciement perçues en 2022
- Justificatif des allocations chômage versées en 2022
- Avis d'imposition ou de non-imposition

- **Pour les étudiants**

- Justificatifs des revenus

- **Pour les parents bénéficiant d'une bourse d'étude ou de recherche**

- Justificatif du montant de la bourse perçue

- **Pour les bénéficiaires d'une aide financière provenant de particuliers (famille, amis...)**

- Attestation sur l'honneur du tiers accordant l'aide indiquant le montant alloué, son identité et ses coordonnées (+ copie pièce d'identité)
- Justificatifs bancaires des versements

- **Pour les demandeurs bénéficiant d'une voiture de fonction**

- Copie de la carte grise du véhicule mis à disposition par l'employeur

- **Pour les demandeurs bénéficiant d'autres avantages en nature de la part de leur employeur ou de leurs proches**

- Attestation délivrée par l'employeur mentionnant la nature et le montant estimé des avantages en nature consentis (billets d'avion, téléphone, personnel de service, eau, gaz électricité...)

SITUATION PATRIMONIALE ET LOGEMENT

Patrimoine immobilier

Le seuil d'exclusion est fixé à 250 000 € en valeur acquise (= valeur d'achat diminuée du montant des emprunts restant à rembourser)

- **Pour les propriétaires** - documents à fournir pour toutes les propriétés, y compris hors de République tchèque

- Copie de l'acte notarié d'achat
- Copie du tableau d'amortissement du prêt depuis le début de l'emprunt (valeur initiale) faisant apparaître le capital restant à payer à la date du dépôt du dossier
- Attestation bancaire indiquant le montant du remboursement d'emprunt (intérêts et capital) payé pour l'année 2022

- **Pour les locataires**

- Copie du contrat de location et de la dernière quittance de loyer (ou du prélèvement bancaire)

- **Pour les personnes logées gratuitement par la famille ou des amis**

- Attestation d'hébergement de la personne qui vous héberge à titre gracieux (+ copie pièce d'identité)

- **Pour les personnes occupant un logement de fonction**

- Attestation délivrée par l'employeur mentionnant la composition du logement, son adresse et sa valeur locative

Patrimoine mobilier

Il s'agit de l'ensemble des économies réalisées par la famille sous quelque forme que ce soit. Le seuil d'exclusion est fixé à 100 000€

- Attestation bancaire du montant de votre épargne et des intérêts annuels correspondants (année **2022**)

- **Pour les bénéficiaires de revenus immobiliers**

- Avis d'imposition sur les revenus immobiliers perçus
- Contrat de location correspondant aux revenus locatifs perçus en 2022 ou relevés bancaires

- **Pour les demandeurs ayant vendu un bien immobilier ou reçu un héritage au titre de 2022**

- Copie de l'acte notarié
- Relevé de compte établi par un notaire attestant du produit net de la vente ou du montant des valeurs mobilières héritées
(NB : la somme nette revenant à la famille résultant de la vente d'un patrimoine immobilier est assimilée à un patrimoine mobilier)